

Communiqué de Suisseporcs et de l'Union suisse des commerçants de porcs

Sempach, 30.11.2022

### **Légères adaptations du modèle de prix pour les porcelets d'engraissement dès 2023**

Le modèle de prix pour les porcelets d'engraissement actuel est utilisé depuis 2017. Il a pour objectif de rendre la production porcine plus conforme au marché en fonction des saisons. Dans ce modèle, des périodes définies sont dotées de suppléments ou de déductions afin d'animer les éleveurs à saillir les truies de manière plus saisonnière.

Lors d'une réunion, le 28 novembre 2022, entre éleveurs, engraisseurs et distributeurs, les expériences faites jusqu'à présent avec ce modèle de prix ont été évaluées. Pour les détenteurs de porcs et les distributeurs, les aspects positifs du modèle l'emportent. Ils votent à l'unanimité pour la poursuite du modèle. Les observations montrent que la pression sur l'offre et les prix sur le marché des porcs de boucherie a souvent lieu dès le mois de juillet. C'est pourquoi les périodes fixées pour les suppléments et les déductions seront légèrement adaptées à partir de 2023.

Pendant les semaines civile 2 à 9 (jusqu'à présent 2 à 11), le prix du porcelet d'engraissement est augmenté de zéro ou de 50 centimes. Cela n'est valable que si, pour les semaines 2 à 9, le prix du porcelet d'engraissement est inférieur à 7.00 CHF pour 20 kg PV. Pendant les semaines 14 à 21 (jusqu'à présent 16 - 25), le prix du porcelet d'engraissement est réduit de zéro ou de 50 centimes. Ceci n'est valable que si, pour les semaines 14 à 21, le prix du porcelet d'engraissement est supérieur à 4.00 CHF pour 20 kg PV. Les autres semaines, les corrections habituelles s'appliquent avec comme objectif des variations de de 30 centimes pour 20 kg PV.

### **Baromètre des truies pour une offre saisonnière adaptée au marché**

Le baromètre des truies figurant dans les rapports hebdomadaires sur le marché de Suisseporcs indique aux éleveurs quand les inséminations de toutes les truies sont souhaitables et quand il est préférable de saillir moins de truies et d'envisager une réforme. Actuellement, le baromètre des truies est dans la phase rouge. Il est impératif de procéder à une réforme saisonnière plus stricte des truies. Le nombre d'insémination doit être réduit. Les porcelets issus des inséminations qui ont lieu maintenant arrivent dans la période de vente la plus difficile pour les porcelets d'engraissement et les porcs de boucherie sur le plan saisonnier.

Le baromètre des truies est un instrument de lissage saisonnier de l'offre. Il ne permet pas de résoudre le problème de fond lié à la surproduction structurelle actuelle. La recommandation est ici la suivante : réduction générale du nombre de truies.

*Questions complémentaires :*

*Noldi Windlin, Président commission spécialisée marché Suisseporcs*

*Otto Humbel, Président de l'Union suisse des commerçants de porcs*